

**Convocation du Conseil Municipal  
du lundi 13 novembre 2023**

Madame, Monsieur,

Vous êtes priés d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu, en mairie, salle du Conseil municipal, à **18 h** le lundi 13 novembre 2023.

**Dans le cas où vous ne pourriez pas assister à la séance, vous pouvez donner procuration à un des membres du conseil de votre choix, avec l'orientation de votre vote.**

**Rappel : le quorum est de 5 membres. Si ce dernier n'est pas atteint, 3 jours plus tard le conseil peut se réunir et délibérer sans le quorum.**

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR :**

- 1- Approbation du PV du conseil municipal en date du lundi 25 septembre 2023.
- 2- Autorisation de signature du CM, à Mme la Maire pour un compromis de vente (projet parc solaire sur un délaissé).
- 3- Règlement Intérieur pour les agents (RI), création du CET, vote des IHTS, du Temps Partiel, et Autorisations Spéciales d'Absences (ASA).
- 4- Convention de mise à disposition d'un site de compostage avec le COVALDEM.
- 5- Demande de l'EURL Cabal pour la cession de la parcelle A cadastrée A 42.

**DIVERS**

- Point sur l'avancée du projet de construction d'un four à pain.
- Points sur les projets traversée et habitat Audois
- Jardin d'enfant rue des Lavois.
- Raccordement bassin à la colonne de remplissage.
- Point sur la mise en place des OLD et du permis de végétaliser

Tournissan, le 07 novembre 2023

Marilyse Rivière

Maire



## Procès-verbal du Conseil municipal du lundi 13 novembre 2023.

Présents : Marilyse Rivière, Mendoza Marie-Claude, Liliane Guilhaumou, Sébastien Mazuque, Sandrine Ternois Devalcourt.

Absents sans procuration : Idriss Bigou excusé.

Absents avec procuration : Steeve Chouanet procuration à Marilyse Rivière. Pascal Pamart procuration à Sébastien Mazuque.

Heure début du Conseil : 18 h -

Secrétaire de séance : Mendoza Marie-Claude.

Heure de fin du conseil : 20 h-

Présidente de la séance : Marilyse Rivière

Nombre des membres en exercice inscrits au tableau : 8

Nombre de votants : 7

Date de la convocation : le 07/11/2023

### Ordre du jour

#### **1/. Approbation du PV du conseil municipal en date du 25 septembre 2023**

Le Procès-Verbal du Conseil municipal du 25 /09/2023, est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents le procès-verbal qui leur a été transmis par voie électronique, affiché en mairie, et publié sur le site communal.

**VOTE :**

#### **2/. Autorisation de signature du CM à Mme la Maire pour un compromis de vente (projet de parc solaire participatif).**

La société SOLEOCC et l'association SUN D'AQUI nous proposent de construire un parc photovoltaïque d'une puissance inférieure à 1 MW, sur une parcelle agricole délaissée (ancien bassin de décantation de la cave Coopérative) appartenant à Monsieur Martin Eric. Les deux parties ont estimé à 8000 € le prix de cette parcelle clôturée, cadastrée B 188 Prat-Giniès-Est pour une surface totale de 01 ha 32 a 20 ca. La Société coopérative ENERCOOP se chargera de trouver l'investissement nécessaire à la réalisation de cette opération.

Après délibération le CM passe au vote.

**VOTE : Contre 0    Abs 0    Pour 7**

### **3/. Adoption du Règlement Intérieur, création du CET, vote des IHTS , et du Temps Partiel.**

Définition du RI : le règlement intérieur désigne le document par lequel une autorité publique fixe les règles de gestion ou d'administration ou des prescriptions qui doivent être suivies par les salariés ou une catégorie d'entre eux.

Présentation est faite au conseil du règlement intérieur de la commune ainsi que les délibérations qui instaurent respectivement le Compte Épargne Temps, les Heures Supplémentaires et complémentaires, ainsi que le choix du temps partiel pour les agents communaux.

Nota Bene : Lors de la demande de saisine au CDG 11, la saisine relative à la révisions des Autorisation Spéciale d'Absences n'a pas été portée à l'ordre du jour, elle le sera lors du prochain CST en date du 12/12/2023.

Après un partage des informations le conseil passe au vote :

**VOTE : Contre 0    Abs 0    Pour 7**

### **4/. Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un site de compostage avec le COVALDEM.**

Le site est en place depuis un mois environ, en bordure du parking créé sur le terrain échangé avec la famille Perrouy, côté rue du Lavoir.

Vous devez délibérer pour m'autoriser à signer cette convention et en valider son contenu. Lecture est faite de la convention, avant de passer au vote.

Un lien est consultable sur youtube sur lequel l'entretien et les moyens de bien composter sont expliqués en image.

[https://youtu.be/vltT\\_wC6V8s?si=IhGk8GltET9C64hK](https://youtu.be/vltT_wC6V8s?si=IhGk8GltET9C64hK)

**VOTE : Contre 0    Abs 0    Pour 7**

### **5/. Demande de l'EURL Cabal, pour la cession de la parcelle A 42.**

Dernièrement Messieurs Cabal père et fils sont passés en mairie pour demander un renseignement. En 1987 leur grand-père et père a acheté à la commune 3 parcelles, deux actes ont été enregistrés. La parcelle cadastrée A 42 n'apparaît pas sur cet acte de vente ni sur la délibération. Un chemin a été créé par les propriétaires sur la parcelle A 42.

En mairie aucun compte-rendu du conseil municipal ayant trait à cet cession de parcelle n'a été retrouvé.

À ce jour sans demande précisée par écrit de la part de Messieurs Cabal père et fils, le conseil a débattu mais n'a pas délibéré.

### **DIVERS.**

-Four à pain, point sur l'avancement du projet.

-Traversée et habitat Audois. Monsieur Dusart ne veut pas vendre le terrain. L'offre de l'EPF ne lui paraissant pas suffisante. Nous devons dans peu de temps réviser le PLU à partir de la fin de la révision du SCOT de la CCRLCM et du STRADET régional, avec une obligation de diminuer les surfaces constructibles.

-Jardin d'enfant. Il est rappelé que le jardin d'enfant doit être utilisé au maximum par les enfants de 7 ans, et que les vélos doivent être garés à l'extérieur.

-Colonne de remplissage. Raccordement du bassin chemin de la source à la colonne.

-OLD (Obligation Légales de Débroussaillage) : Vu avec Mme Marion de la DDTM, une réunion pédagogique semble indispensable avant tout envoi de courrier. A voir avec le SDIS ET L'ONF pour la règle des 200 mètres et le débroussaillage dans le village.

-Permis de végétaliser. La commission a présenté au conseil l'avancée de leur travail. A ce jour 9 personnes ont signé la demande de Permis.

Mme Mendoza Marie-Claude  
Secrétaire de séance



Mme Rivière Marilyse  
Maire



Liste des délibérations extraites du PV du Conseil municipal du  
Lundi 13 novembre 2023

**-Délibération 2023-37** – Autorisation de signature du conseil pour un compromis de vente pour un projet de parc photovoltaïque.

**-Délibération 2023-38** – Adoption du Règlement Intérieur.

**-Délibération 2023-39** – Création du CET.

**-Délibération 2023-40** -- Organisation du travail : Vote des IHTS.

**-Délibération 2023-41** -- Organisation du travail : Temps Partiel.

**-Délibération 2023-42**-- Signature convention avec le COVALDEM pour un site de compostage.